

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

**Cakes** and **Sweets**.fr

## Grand Concours – Challenge n°1

**Objectif : réaliser le plus succulent des gâteaux ou la plus délicieuse des tartes**

### ORGANISATEUR ET DATES DU JEU CONCOURS :

Le site web CakesandSweets.fr et l'entreprise Web intelligencia immatriculée sous le numéro SIREN 514 800 341 dont le siège est situé au 12 avenue Poincaré à 57400 SARREBOURG, organisent du 7 février au 17 février 2012 minuit inclus un jeu concours gratuit intitulé « Challenge n°1 - Objectif : réaliser le plus succulent des gâteaux ou la plus délicieuse des tartes » et sans obligation d'achat accessible à l'adresse internet suivante : <http://www.cakesandsweets.fr/jeux-concours/grand-concours-challenge-culinaire/>.

Le dit jeu concours est soumis exclusivement au présent règlement.

### DOTATION DU JEU CONCOURS :

Le concours « Challenge n°1 - Objectif : réaliser le plus succulent des gâteaux ou la plus délicieuse des tartes » est doté du lot suivant :

**1 exemplaire du « Larousse des desserts », Pierre Hermé, éditions Larousse, d'une valeur de 34,90 EUROS.**

La dotation sera envoyée au candidat gagnant du jeu concours à l'adresse postale qu'il aura communiquée dans le formulaire de participation prévu à cet effet. Le lot ainsi attribué ne sera ni repris ni échangé contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Seuls peuvent participer au présent jeu concours les personnes physiques majeures et résidant en France Métropolitaine (y compris la Corse), DOM/TOM, Andorre, Belgique et Luxembourg. L'organisateur se réserve la possibilité d'effectuer toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des candidats. Une seule participation par personne est autorisée, même nom, même adresse, pendant toute la durée du jeu concours.

La participation au jeu se fait exclusivement par l'envoi d'un e-mail via le formulaire électronique de participation dont l'adresse est indiquée sur la page de présentation du concours (<http://www.cakesandsweets.fr/grand-concours-culinaire-formulaire-participation/>). Ne sont pas autorisées à participer au concours toute personne ayant collaboré de près ou

de loin à l'organisation du présent jeu concours, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives.

### **VALIDITE DE PARTICIPATION :**

Les champs du formulaire électronique de participation doivent être intégralement complétés et validés par le candidat. Si les informations du formulaire de participation s'avéraient inexactes, ou en cas de fraude avérée ou de tentative de tricherie d'un candidat, la participation pourrait être considérée comme nulle.

En envoyant une photo à CakesandSweets.fr, vous nous autorisez à la publier sur nos pages Facebook, Twitter, Google+ ainsi que sur notre site internet <http://www.cakesandsweets.fr>, à tout moment, pendant et après la fin du concours.

### **CONDITIONS GENERALES DU JEU :**

Pour le présent jeu concours, la participation du candidat consiste à réaliser un dessert sous forme de gâteau ou de tarte. La recette du gâteau ou de la tarte (ingrédient et préparation), son titre, ainsi que la photo du gâteau ou de la tarte, les nom et prénoms, l'adresse postale et l'e-mail, devront nous parvenir grâce au formulaire de participation mis en place spécialement pour le jeu concours, disponible sur la page suivante : <http://www.cakesandsweets.fr/grand-concours-culinaire-formulaire-participation/>. A préciser que la recette doit être rédigée en français.

La photo sera soumise à validation par les membres fondateurs du site une fois la participation reçue. Le candidat recevra un email pour lui indiquer si la photo a été validée ou non. La photo doit impérativement faire apparaître le visuel du jeu concours « Challenge n°1 » de CakesandSweets.fr, qui est à télécharger sur la page suivante : <http://www.cakesandsweets.fr/images/challenge1.jpg>, à imprimer et à découper. Le visuel devra être placé à côté, devant ou derrière le gâteau ou la tarte et devra être visible sur la photo. Toute photo ne faisant pas apparaître, faisant apparaître insuffisamment, ou de manière illisible le visuel aura pour effet la nullité de la participation du candidat.

### **SELECTION DU GAGNANT :**

Le gagnant du jeu concours sera désigné à l'issue d'un vote effectué par les membres fondateurs du site et par les contributeurs du site CakesandSweets.fr figurant sur la page « Qui sommes-nous ? » accessible à l'adresse suivante : <http://www.cakesandsweets.fr/qui-sommes-nous/>, et composant le jury.

Chacun des membres fondateurs et contributeurs du site CakesandSweets.fr pourra voter pour ses 3 recettes de gâteaux et tartes préférées. Le gagnant sera le candidat ayant récolté le plus de voix parmi les membres fondateurs et contributeurs de CakesandSweets.fr à l'issue du concours. Les résultats seront communiqués sur le site CakesandSweets.fr à partir du 18 février 2012. Il est rappelé que le gagnant recevra sa dotation à l'adresse postale qu'il

aura indiquée dans le formulaire de contact. Les frais de port sont pris en charge par l'organisateur.

#### **MODIFICATIONS :**

L'organisateur ne pourrait être tenu responsable, sans que cette liste soit exhaustive, de :

- la transmission des données,
- des éventuelles interruptions de serveurs, d'accès au site et aux pages du concours,
- des pertes de données,
- des conséquences de tout virus ou dysfonctionnement informatique.

Le jeu concours peut être supprimé, interrompu ou modifié à tout moment du fait d'éléments indépendants de l'organisateur rendant impossible le maintien du jeu concours en ligne (hacking, piratage, pannes de serveurs, etc.).

#### **ACCEPTATION DU REGLEMENT :**

La participation au présent jeu concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. L'organisateur tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

#### **DROIT D'EXCLUSION :**

L'organisateur pourra exclure tout candidat n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment du jeu et sans préavis. De même, l'organisateur pourra exclure sans préavis et à tout moment du jeu concours un candidat dont l'identité présente des erreurs ou des incohérences manifestes.

#### **LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTE » :**

Le candidat au présent jeu concours est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au jeu. Il dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). A tout moment, le candidat peut demander que ses données soient supprimées, en contactant CakesandSweets.fr via le formulaire de contact accessible à cette adresse : <http://www.cakesandsweets.fr/contact/>.

#### **PROPRIETE INTELLECTUELLE :**

L'ensemble de ce site et des bases de données sont la propriété de l'organisateur. Le contenu du site CakesandSweets.fr est protégé par les lois en vigueur dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur. Il est soumis à l'article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou distribution non autorisée des

informations du site est interdite. Le contenu est disponible pour un usage privé et non collectif.

Tout candidat qui adressera une photographie ou tout autre document, sous quelque forme et sur quelque type de support que ce soit, aux fins de diffusion sur le site <http://www.cakesandsweets.fr>, garantit qu'il est en l'auteur exclusif et unique et que ces documents ne portent pas atteinte, ni directement, ni indirectement, aux droits de tiers. Il garantit en conséquence sans réserve l'organisateur contre tout recours ou revendication émanant de tiers qui se prétendraient titulaires de droits quelconques sur les documents communiqués. En acceptant ce règlement, le candidat autorise l'organisateur à mettre en ligne sur le site <http://www.cakesandsweets.fr> et ce pour une durée indéterminée, tous les fichiers qu'il aurait envoyés pour le jeu concours.